taxes principales et en taxes additionnelles, en vigueur à l'octroi de Roubaix, sont et demeurent prorogés jusqu'au 31 décembre inclusivement.

Art. 2. L'administration municipale continuera de justifier au préfet de l'emploi du produit des taxes additionnelles aux dépenses en vue desquelles elles ont été autorisées, et de présenter à ce magistrat, à l'expiration du délai fixé pour leur perception, le compte général de ce produit en recettes et en dépenses.

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'état au département des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait au palais des Tuileries, le 29 décembre 1860.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'empereur :
Le ministre secrétaire d'état
au département des finances,
Signé : DE FORCADE.

Pour ampliation et par autorisation :
Le sous-directeur,
Signé : DE COLMONT.

Pour copie conforme :
Le directeur-général des douanes
et des contributions indirectes,
Signé : BARBIER.

Pour copie conforme :
Le secrétaire-général de la préfecture,
Signé : DUREAU.

—

Nous, maire de la ville de Roubaix,

Vu le décret impérial en date du 29 décembre 1860, qui proroge le tarif et le règlement actuels de l'octroi de cette ville,

ARRÊTONS :

Article 1er. Le présent décret sera imprimé, publié et affiché en la forme ordinaire. — Un exemplaire dudit décret sera placé à la porte extérieure de chaque bureau de recette.

Art. 2. Lesdits tarif et règlement continueront à recevoir leur exécution.

Art. 3. Le préposé en chef directeur de l'octroi, est chargé de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution du présent arrêté.

A la mairie de Roubaix, le 31 décembre 1860.

ERNOULT-BAYART.

MAIRIE DE ROUBAIX.

Mise en recouvrement des rôles des contributions foncière et des portes et fenêtres pour l'année 1861.

Le Maire de la ville de Roubaix, prévient ses concitoyens qu'à compter de ce jour, le rôle des contributions foncière et des portes et fenêtres sont en recouvrement et qu'ils s'élèvent en principal et centimes additionnels, savoir :

1. Le rôle de la contribution foncière à la somme de.	154,768 18
2. Le rôle des portes et fenêtres à la somme de	93,548 60
3. Frais d'avertissement . .	189 40
Total : Deux cent quarante-huit mille, cinq cent six francs, dix-huit centimes	248,506 18

Les contributions directes sont exigibles par douzième. Les propriétaires et principaux locataires des maisons sont tenus, un mois avant le déménagement de leurs locataires ou sous-locataires, de se faire représenter les quittances de leurs contributions, à peine d'en demeurer responsables. En cas de refus de la part du locataire ou du sous-locataire de produire les quittances demandées, le propriétaire ou principal locataire doit immédiatement en prévenir le percepteur et retirer de lui une reconnaissance, par écrit, de cet avertissement. — En cas de déménagement furtif, pareil avis doit être donné dans les trois jours au percepteur. Les demandes en décharge ou réduction doivent être présentées dans les trois mois de la publication des rôles, et les demandes en remises ou modérations pour pertes occasionnées par des événements extraordinaires dans les quinze jours qui suivent ces événements. Toute réclamation à laquelle ne seraient pas joints l'extrait du rôle et la quittance des termes échus ne sera pas admise. Celles qui auront pour objet une cote en-dessous de trente francs ne seront pas assujéties au droit du timbre.

Roubaix, le 12 janvier 1861.

ERNOULT-BAYART.

M. le préfet du Nord vient d'être antorisé par M. le ministre des travaux publics, à mettre aux enquêtes l'avant-projet d'un chemin de fer à ouvrir entre Dunkerque et Furnes.

Plusieurs journaux des départements publient la note suivante :

« Dans l'intérêt des familles nous croyons devoir rectifier l'assertion d'un journal belge qui prétend que la réserve de 1860 va être appelée sous les drapeaux afin de contribuer à la formation du 4e bataillon dans les régiments de l'intérieur. Aucune mesure de ce genre n'est ordonnée ni préparée. L'effectif complémentaire dont il s'agit sera demandé à la classe de 1861, les cadres d'officiers, de sous-officiers et d'instructeurs étant formés par des emprunts aux corps actuels. C'est une source d'avancement pour les sujets méritants, qui restent toujours trop longtemps à leur gré dans chaque grade. »

Par décret du 9 janvier, est nommé substitut du procureur général, près la cour impériale de Douai, M. Hazard, substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de Lille, en remplacement de M. Connelly. M. Gimelle, substitut du procureur impérial près le siége de Caen, est nommé à Lille, en remplacement de M. Hazard.

Nous serons l'interprète du sentiment général en exprimant ici le vif regret que cause le départ de M. Hazard. Ses rares qualités et sa bienveillance constante lui avaient acquis l'estime et l'affection de tous. *(Propagateur).*

Le mouvement des voyageurs entre la France et l'Angleterre pendant l'année 1860, par le port de Calais, a été de 76,328 passagers.

Un grand nombre d'ouvriers anglais sont en ce moment à Paris afin d'y visiter nos principales manufactures.

Un élève de l'Institut de Fives-lez-Lille, M. Alfred Lerouge, jeune aveugle né à Roubaix, vient d'être nommé organiste de l'église Saint-Sauveur, à Lille.

Alfred Lerouge, qui s'est fait entendre avec beaucoup de succès dans plusieurs concerts où nous avons eu l'occasion de l'applaudir, est à peine âgé de 16 ans. Sa nomination a eu lieu à la suite d'un concours présidé par des sommités musicales.

Ce concours a été un véritable triomphe pour notre jeune compatriote dont les études sérieuses ont fait un artiste distingué.

Les artistes du théâtre de Roubaix, pour ne pas interrompre les représentations, viennent de s'associer avec l'autorisation de M. le Maire. Dans la position fâcheuse où ils se trouvent, ils méritent d'être encouragés ; aussi espérons-nous qu'un nombreux public ira demain soir les applaudir. *La Case de l'oncle Tom* ne peut manquer d'intéresser vivement surtout à cette époque où la grave question de l'esclavage est de nouveau agitée dans les Etats de l'Amérique du sud.

Plusieurs pièces nouvelles sont à l'étude. Une administration intelligente arrivera promptement, nous n'en doutons pas, à des résultats satisfaisants : le public et les artistes y trouveront leur compte.

Situation de la Banque de France

Au 10 janvier 1861.

Le nouveau compte-rendu de la Banque porte, comme on s'y attendait, les traces des difficultés financières qui ont nécessité les argumentations successives dans le taux de l'escompte, tant à Paris qu'à Londres.

L'encaisse métallique a perdu 82 millions, ce qui a réduit son total à 349 millions 670,674 francs 76 centimes.

La circulation des billets de la Banque s'est accrue de 32 millions, ce qui a porté l'ensemble de ce chapitre à 778 millions 905,425 fr.

Le portefeuille a éprouvé une augmentation de 69 millions, par suite de laquelle le total des effets qu'il renferme s'est trouvé porté à 608 millions 596 977 fr. 58 c.

Les avances sur inscriptions de rente sont restées à peu près stationnaires; elles ont éprouvé un accroissement insignifiant de 350,000 fr.; celles sur titres de chemins de fer ont décru de deux millions et demi. Les premières se totalisent par 39,624,700 et les secondes par 76 millions 362,700.

Il y a eu un accroissement de 15 millions sur les avances sur lingots, qui figurent dans l'état de situation pour 22 millions.

Les comptes courants particuliers ont été portés à 207 millions par un accroissement de 17 millions.

Le compte courant du Trésor s'est ressenti du paiement du coupon de la rente 3 0/0. Il a perdu 52 millions, ce qui réduit son total à 82 millions.

Commerce.

Havre, 7 janvier.

Les nouveaux avis des États-Unis reçus aujourd'hui (et que nous résumons ci-après) sont favorables au coton et ont provoqué un grand mouvement d'affaires sur notre marché avec reprise de 1/2 à 1 fr. dans les cours. Il s'est fait 3,000 B. disponible à 95 fr. le middling Louisiane et à 96 fr. le bas Louisiane, et autour de 5,000 B. à livrer.

Ce soir la dépêche de Liverpool est venue calmer ce nouvel élan, annonçant qu'après 10,000 B. de ventes, la hausse de l'escompte à 7 % a remis ce marché au calme.

—

New-York, 26 décembre.

En hausse ; déficit des recettes 426,000 B.; déficit des expéditions pour France 22,000 B. — New-Orléans, 24 décembre, middling 11 cs.; recettes en trois jours 26,000 B. — Mobile, 24, middling 10 1/4 cs.; change 5 fr. 40; recettes de la semaine 4,500 B.; 4 nouveaux navires.

—

Rouen, 6 janvier.

Les calicots compte 30 et les cotons filés n'ont pas été cette semaine l'objet de transactions très-importantes, mais ils maintiennent très bien leurs prix. La vente de l'indienne a présenté un peu moins d'activité, de même que celle de la rouennerie et des mouchoirs de Bolbec. Ce ralentissement dans les affaires de notre place doit naturellement être attribué à l'époque où nous nous trouvons. Il est un résultat ordinaire des fêtes que nous venons de passer. *(Industriel alsacien).*

Tribunaux.

Un curieux procès s'instruit en ce moment, à la diligence du ministère public en Bavière, contre le rédacteur du *Courrier de Nuremberg*, pour un article inséré dans cette feuille, et qui, outre qu'il contient le délit d'injure et de calomnie, porterait atteinte à la dignité du pape Pie IX. La Chambre des mises en accusation a renvoyé le rédacteur devant la Cour d'assises, où les jurés auront prochainement à statuer à son égard.

FAITS DIVERS.

Pour donner une idée des grands travaux de construction qui se préparent pour 1861 à Paris, on dit que dans le courant de ce mois la ville n'a pas à payer moins de 49 millions pour expropriations.

— La chambre syndicale des agents de change de Paris a fait remettre au Préfet de la Seine, au nom de la Compagnie, une somme de 24,000 francs destinée à être répartie entre les bureaux de bienfaisance des divers arrondissements de Paris.

— Mercredi au soir, vers dix heures, un sergent de ville en observation près du pont d'Austerlitz, à Paris, vit passer rapidement devant lui nn jeune homme dont les traits bouleversés lui inspirèrent des soupçons. Le suivant de loin, il l'aperçut enjambant, après avoir jeté un regard autour de lui, le parapet du pont ; l'agent arriva assez à temps pour le retenir par ses vêtements au moment où il allait se précipiter dans la Seine.

Après avoir consigné au poste de police le plus voisin cet individu, dont l'agitation n'était pas calmée le sergent de ville avait repris sa surveillance près du pont, quand arriva une jeune fille, dans le plus grand désordre. Elle l'aborda et lui demanda s'il n'avait pas vu un homme, qu'elle dépeignit, ajoutant que si elle ne le trouvait pas, elle allait se jeter à l'eau.

Dès qu'elle sut que celui qu'elle cherchait était au poste, elle y courut. Alors eut lieu une scène attendrissante entre ces jeunes gens qui se prodiguèrent mille marques d'affection. Ce sont de nouveaux époux domiciliés rue Basfroi. La jeune femme est, ou plutôt était, d'un caractère fort vif, et à la suite d'une scène qu'elle avait faite pour un motif futile à son mari, celui qui l'aime à l'adoration était sorti désespéré en disant qu'il allait se noyer.

Un instant après sa femme, qui ne l'aime pas moins, sortait à son tour pour le chercher et, guidée par les indications qu'elle demandait sur sa route, arrivait près du pont d'Austerlitz.

En voyant le bon accord des époux, le chef du poste n'a pas hésité à relâcher son prisonnier. La jeune femme a fait serment de se corriger d'un défaut qui avait failli amener un si funeste résultat et tout permet d'espérer que dans ce ménage la bonne harmonie ne sera plus troublée.

— Nous avons eu plusieurs fois l'occasion, dit la *Gazette des Tribunaux*, de signaler un genre d'escroquerie ou plutôt de vol dit *au complément* qui a fait de nombreuses dupes à cette époque et qui aurait pu anéantir la confiance réciproque qui existe entre les commerçants voisins si les individus qui les pratiquaient n'avaient été promptement livrés à la justice. Un vol récent de cette espèce nous engage à rappeler sommairement les manœuvres employées pour sa perpétration.

Un individu, en tenue négligée ou de comptoir, presque toujours nu-tête, se disant employé chez un commerçant qu'il indiquait nominativement, se présentait chez un autre commerçant du voisinage le priant de vouloir bien prêter pour quelques instants à son patron une somme déterminée variant de 80 à 200 ou 300 francs pour compléter la somme nécessaire au payement d'un billet à ordre beaucoup plus important arrivé à échéance, et qu'un garçon de la Banque présentait au remboursement. « Quelques instants plus tard, ajoutait-il, le patron aurait été smrabondamment en mesure, car il a envoyé en recette ce matin, et l'on ne peut tarder à revenir. »

Le commerçant auquel il s'adressait s'empressait de lui remettre la somme demandée, et s'il concevait quelques soupçons, ces soupçons disparaissaient en suivant de vue l'individu et en le voyant entrer dans le magasin indiqué. Il ne se doutait pas que cette entrée n'était qu'un stratagème, et qu'après une courte pause sous un prétexte banal, le même individu quitterait le magasin où il était inconnu en emportant le complément qu'il venait de se procurer pour le payement du prétendu billet. Ce n'était que le soir ou le lendemain, à la première rencontre du voisin, que le commeçant dupé apprenait qu'il avait été exploité par un voleur.

Depuis cette époque, on n'avait plus entendu parler de cette espèce de vol, et on pouvait le croire oublié, lorsque avant-hier, dans l'après-midi, entre deux et trois heures, il a été de nouveau pratiqué avec un plein succès au préjudice de la dame D..., boulangère, rue de la Gaité, quartier du Petit Montrouge, par un individu d'une vingtaine d'années, vêtu d'une blouse blanche et nu tête. Cet individu arriva chez elle au pas de course et en paraissant essoufflé : « Mme T..., marchande de charbon, rue Charlot, ici près, lui dit-il, m'a chargé de venir vous prier de vouloir bien me remettre pour elle 100 fr. en monnaie de billion dont elle a besoin immédiatement. Elle vous rendra tantôt les 100 fr. en or, en argent ou en billet de banque, à votre volonté. »

La dame D.., qui connaissait parfaitement la dame T..., avec laquelle elle est en relation, s'empressa de remettre un sac de 100 fr. en monnaie de billion au commissionnaire, qui s'éloigna aussitôt en prenant la direction indiquée. Cependant, un quart d'heure après son départ, elle conçut des soupçons, et, pour les vérifier, elle se rendit chez la dame T..., qui lui annonça qu'elle n'avait ni demandé ni reçu les 100 fr. de monnaie de billion. Mais il était déjà trop tard : le voleur avait disparu avec son butin, et il n'a pas été possible de retrouver sa trace en ce moment.

— On écrit de Paris au *Précurseur* d'Anvers : « Ces jours derniers, dans un compartiment de première du chemin de fer de l'Est, se trouvaient M. Sarrans jeune, ancien représentant, et M. Sylvestre, appartenant à la rédaction du *Siècle*. M. Sarrans a été mis en arrestation pendant les événements de décembre 1851, et M. Sylvestre était, à la même époque, commissaire du bagne de Toulon. A côté d'eux, dans le compartiment, se trouvait une dame. La conversation entre M. Sarrans et M. Sylvestre tomba sur l'un des incidents qui marquèrent à Paris la fin de l'année 1851.

— « Je ne puis rien affirmer, dit M. Sarrans, en ce moment là j'étais en prison.

---

je m'adressai à lui, il m'envoya un cartel. Vainqueur dans cette rencontre, je reçus de son témoin une forte somme destinée à faciliter ma fuite. Je ne pouvais rester en Allemagne, où j'étais pousuivi comme faussaire, et j'avais l'intention de partir pour l'Amérique ; mais mon ancien genre de vie, le jeu surtout, avaient trop d'attraits pour moi. Je vins donc ici, je gagnai et perdis tour à tour, et quand il ne me resta plus rien, j'obtins comme une grâce des propriétaires de la banque, l'emploi de croupier. Depuis longtemps j'avais changé de nom, j'étais mort pour le monde ; et de longues et fréquentes souffrances me donnent l'espoir que je serai bientôt enlevé à cette vie et à mes tristes souvenirs...

Il avait trop parlé, eu égard à son état d'épuisement, et il fut interrompu par un flot de sang qui s'échappa de ses lèvres et se répandit sur la couverture.

Alexandre sonna, et fit chercher un médecin en toute hâte. Ce fut en vain : le docteur déclara que le malade n'avait plus que quelques heures à vivre.

— Ne désirez-vous pas voir votre fils ? demanda le baron en se penchant vers Kielsky muet et épuisé.

Un éclair de joie et de reconnaissance s'échappa des yeux abattus du Polonais.

— Qu'il vienne et que Dieu le bénisse ! dit-il d'une voix faible.

Il n'y avait pas de temps à perdre ; Alexandre courut chercher Oscar, et le prépara pendant leur retour. Ils entrèrent doucement chez Kielsky, et sans un mot d'explication, le jeune homme s'agenouilla près du lit de son père, de ce père qu'il voyait pour la première fois et qu'il trouvait mourant.

— Mon père ! dit-il avec émotion.

Alors les traits de Kielsky s'éclaircirent et parurent se transfigurer ; son œil se ranima une dernière fois pour contempler son fils, puis se couvrit du voile de la mort. Mais il répondit au serrement de main d'Oscar, un sourire de joie céleste effleura ses lèvres, et son âme alla comparaître devant le juge suprême.

Après une fervente prière, Oscar désolé se laissa emmener par Alexandre. On enterra Kielsky sans apparat ; personne n'apprit son nom.

Des semaines s'écoulèrent sans effacer la triste impression produite par cet événement sur le baron et sur Paula, mais surtout sur Oscar. Peu à peu cependant la gaieté et l'insouciance de la jeunesse reprirent leurs droits et adoucirent les impressions douloureuses laissées par cette mort.

Oscar a justifié les espérances et récompensé les soins d'Alexandre ; il est devenu un homme aussi heureux que digne de l'être. La félicité de Paula et de son mari n'a plus été troublée ; de beaux enfants jouent autour d'eux, et Alexandre a conservé une foi inébranlable en la vertu de sa femme.

FIN.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 6 janvier 1861.

Sommes versées par 91 déposants dont 12 nouveaux . . . . . fr. 10,220 »

26 demandes en remboursement. 7,103 31

Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Requillart-Desaint et Alfred Motte, directeurs.